

RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ

SOLUCCIO
Informations économiques



La réalisation d'un « inventaire des zones d'activité économique » ou « IZAE » est une obligation issue de la loi climat et résilience (cf article L 318-8-2 du code de l'urbanisme).

OBJECTIFS

- Répondre à l'**obligation de disposer d'un IZAE**
- Connaître l'état du **foncier et de l'immobilier d'entreprises** sur le territoire (propriétaires, occupants, disponibilités...) dans la perspective du ZAN
- Saisir les **dynamiques économiques locales** dans un contexte de multiplication des enjeux (réindustrialisation, commerce en ligne...)

NOTRE PROPOSITION

- Un état parcellaire de chaque ZAE du territoire (unités foncières / parcelles, propriétaires, surfaces...) avec tableaux et cartes
- Un recensement des occupants de chaque ZAE, incluant un travail de terrain
- Un calcul du taux de vacance selon la méthodologie prévue par la loi
- Un appui pour la consultation des propriétaires et des occupants

LES +

- En tant qu'**organisme public d'Etat**, la CCI du GERS vous propose un accompagnement dans la réalisation de ce document. Vous profiterez ainsi de sa fine connaissance des zones d'activité économique (ZAE) et du tissu économique local.

Une offre



PUBLIC
EPCI, collectivités locales



DURÉE
Selon votre besoin



TARIF
Sur devis



POUR ALLER PLUS LOIN
www.gers.cci.fr